

1^{er} FESTIVAL de « MUSIQUE ET LANGUE FRANÇAISES »

« des mots et des notes »

CONCOURS DE CHANT

REGLEMENT

Conditions générales de participation

Le **LIONS club de MEULAN LES MUREAUX** organise un festival dans le but d'œuvrer à la promotion de talents nouveaux et au rayonnement de la langue et de la musique françaises.

Le concours est ouvert sans distinction de nationalité à tous les **chanteurs pré-professionnels et /ou du cycle spécialisé de conservatoire** âgés de moins de trente-cinq ans à la date du concours.

Toutefois, les candidats ayant dépassé cet âge, et qui, compte tenu de leurs qualités, seraient désireux de participer aux épreuves, auront la possibilité de présenter leur candidature accompagnée d'une lettre de motivation permettant au jury de statuer sur leur participation dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de la demande d'inscription.

La finale du concours se déroulera à VERNEUIL S/SEINE à l'espace MAURICE BEJART le vendredi 28 NOVEMBRE 2008, l'épreuve sera publique.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du festival : www.festival-musique-langue-francaises.com

La date limite d'inscription est arrêtée au **1^{er} octobre 2008**.

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription
- La photocopie d'une pièce d'identité établissant l'âge du candidat
- Une photographie
- Une courte biographie
- Le règlement du montant de l'inscription

La notification de l'inscription définitive sera faite par courrier ou e-mail dès réception du dossier complet

Montant de l'inscription

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 10 € (dix euros) à régler par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du festival musique et langue françaises.

Le montant de l'inscription ne sera remboursé en aucun cas dès lors que le candidat aura été admis à concourir.

Les dossiers d'inscription au concours, accompagnés du chèque de règlement seront adressés à :

Madame Françoise ROUSSEL - 25 rue de la Haye - 78130 LES MUREAUX

Pour tout renseignement ou information complémentaire, l'adresse e-mail du concours est la suivante: festivalmusiqueetlanguefrancaise@club-internet.fr

Modalités du concours

Les candidats se présentent dans la catégorie chant lyrique

Ils proposeront au moment de leur inscription, cinq morceaux de leur choix appartenant au répertoire français des XIX^e et XX^e siècle.

- trois airs extraits du répertoire d'opéra, d'opéra-comique ou d'opérette
- deux mélodies françaises
- un court texte dramatique (monologue, poésie...)

A l'examen des dossiers d'inscription, le jury se réserve la possibilité de récuser les morceaux qui ne relèveraient pas du répertoire français des XIX^e et XX^e siècle ; dans ce cas, le candidat sera invité à proposer un autre morceau en remplacement

Le respect de la tonalité originale est de rigueur pour les airs.

Sur scène, ils devront être interprétés par cœur.

L'accompagnement des épreuves du concours sera assuré par un pianiste prévu par l'organisation du concours sans frais supplémentaires pour les candidats ;

Les coordonnées de l'accompagnateur seront communiquées aux candidats qui en feront la demande ; toutes les répétitions seront à leur charge.

Les candidats qui le désirent peuvent être accompagnés, à leurs frais, par un pianiste de leur choix.

- Le jour même des épreuves éliminatoires, les candidats, s'ils le désirent, disposeront chacun, d'un raccord de cinq minutes avec le pianiste afin de répéter et/ou de préciser leurs conventions ainsi que les tempi.
- Le jour de la finale les candidats disposeront d'un service de répétition avec le pianiste.

Déroulement du concours

Le concours se déroule en deux phases : éliminatoires et finale

L'ordre de passage sera tiré au sort. C'est en outre celui qui sera pris en compte pour déterminer l'ordre de passage des candidats lors des raccords avec le pianiste. En fonction de ce tirage au sort, il appartiendra aux candidats d'évaluer leur horaire de passage afin de se présenter dans l'ordre affiché. Dans le cas contraire, ils courent le risque de ne pouvoir répéter ou concourir sauf excuse valable dûment acceptée par le jury, seul souverain.

Ce tirage au sort aura lieu quelques jours avant les éliminatoires et sera communiqué avec leur convocation aux candidats.

Une tenue simple mais correcte est acceptée pour participer aux éliminatoires. Pour la finale, une tenue de soirée est exigée

L'organisateur se réserve le droit d'enregistrer et de filmer tout ou partie de l'ensemble des épreuves et de certaines répétitions à des fins d'archivage, et ce, sans aucun but commercial.

Un CD, comportant le programme du concours, sera enregistré par les finalistes dans le studio du conservatoire des Mureaux dans les semaines qui suivront; il ne sera pas utilisé à des fins commerciales mais offert aux artistes gracieusement et aux partenaires du festival.

Déroulement des épreuves

Éliminatoires

• Les éliminatoires auront lieu au **CONSERVATOIRE « Nadia et Lili Boulanger » 17, rue Rochechouart – 75009 PARIS les 21 et 22 novembre 2008.**

• Les candidats interpréteront un air et une mélodie. La durée maximum ne devra pas excéder sept minutes au-delà desquelles le président du jury aura la possibilité d'interrompre l'intervention du candidat.

L'épreuve ne sera pas publique.

Finale

• La finale aura lieu sur la scène de l'espace **MAURICE BEJART à VERNEUIL S/SEINE le VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008 à 20H30**, l'épreuve sera publique.

La finale se déroulera en deux parties, chaque candidat intervenant au cours de chacune d'elles.

Au cours de la première partie, le candidat devra proposer le court extrait dramatique de son choix, non lu, qui permettra de juger de sa capacité interprétative et de sa diction, ainsi que la mélodie.

Au cours de la seconde partie, seront interprétés les deux airs restant au programme.

Les résultats seront proclamés et les prix remis

Composition du jury

• Le jury des éliminatoires placé sous la présidence de Madame Anne CONSTANTIN, sera composé de Monsieur le directeur de conservatoire du IXe arrondissement, de Monsieur le directeur du conservatoire des Mureaux, de professeurs de chant, d'artistes lyriques, des organisateurs du festival musique et langue françaises.

• Le jury de la finale placé sous la présidence de Madame Anne CONSTANTIN, sera composé de Francis DUDZIAK et des mêmes personnalités que celui des éliminatoires.

Les délibérations du jury sont sans appel.

Prix et récompenses

- **Prix du LIONS CLUB de MEULAN LES MUREAUX : 1500€** (mille cinq cents euros)

Décerné au candidat qui aura été unanimement apprécié pour l'ensemble de ses qualités vocales et d'interprétation au regard des exigences d'une carrière professionnelle.

- **Prix du Public : 500€** (cinq cents euros)

Résultant d'un vote organisé auprès des spectateurs pendant la délibération du jury.

Si l'un des prix sus énoncés était attribué à des candidats ex-æquo, le montant de ce prix serait partagé entre ces derniers.

A ces prix pourront s'ajouter la réalisation d'un CD, des dotations ou récompenses attribuées par des partenaires du festival et qui, le cas échéant, feront l'objet d'annonces particulières.

Un même candidat peut cumuler les deux prix.

Le versement des prix sera effectué par chèque bancaire à l'ordre des candidats.

Litiges

Les organisateurs du festival musique et langue françaises sont seuls habilités à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouverait pas une réponse clairement explicitée dans le présent règlement; dans ce cas, celles-ci seront sans appel.

La participation au concours sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.